

QUE madame Geneviève Moisan, sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère de l'Éducation, aux mêmes classement et traitement annuel à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées continuent de s'appliquer à madame Geneviève Moisan comme sous-ministre adjointe du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,

YVES OUELLET

73079

Gouvernement du Québec

Décret 847-2020, 19 août 2020

CONCERNANT la nomination de sous-ministres adjoints au ministère de l'Enseignement supérieur

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE monsieur Simon Bergeron, sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Enseignement supérieur, aux mêmes classement et traitement annuel à compter des présentes;

QUE monsieur Sylvain Périgny, sous-ministre adjoint au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, administrateur d'État II, soit nommé sous-ministre adjoint au ministère de l'Enseignement supérieur, aux mêmes classement et traitement annuel à compter des présentes;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées continuent de s'appliquer à messieurs Simon Bergeron et Sylvain Périgny comme sous-ministres adjoints du niveau 2.

Le greffier du Conseil exécutif,

YVES OUELLET

73080

Gouvernement du Québec

Décret 848-2020, 19 août 2020

CONCERNANT la nomination de madame Nathalie Parenteau comme sous-ministre adjointe au ministère de l'Enseignement supérieur

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Nathalie Parenteau, directrice générale de l'administration, ministère de l'Éducation et ministère de l'Enseignement supérieur, cadre classe 2, soit nommée sous-ministre adjointe au ministère de l'Enseignement supérieur, administratrice d'État II, au traitement annuel de 157 508 \$ à compter du 24 août 2020;

QUE les Règles concernant la rémunération et les autres conditions de travail des titulaires d'un emploi supérieur à temps plein adoptées par le gouvernement par le décret numéro 450-2007 du 20 juin 2007 et les modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées s'appliquent à madame Nathalie Parenteau comme sous-ministre adjointe du niveau 1.

Le greffier du Conseil exécutif,

YVES OUELLET

73081

Gouvernement du Québec

Décret 849-2020, 19 août 2020

CONCERNANT la nomination de madame Nathalie Campeau comme vice-présidente du Centre d'acquisitions gouvernementales

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 1 de la Loi sur le Centre d'acquisitions gouvernementales (chapitre C-7.01) institue le Centre d'acquisitions gouvernementales;

ATTENDU QUE le premier alinéa de l'article 21 de cette loi prévoit que le gouvernement peut, sur la recommandation du président du Conseil du trésor, nommer des vice-présidents, au nombre qu'il fixe pour assister le président-directeur général, qu'il en détermine la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail;

ATTENDU QUE le deuxième alinéa de l'article 21 de cette loi prévoit que ces vice-présidents exercent leurs fonctions à plein temps, que la durée de leur mandat est d'au plus quatre ans et que chacun d'eux demeure en fonction jusqu'à ce qu'il soit remplacé ou nommé de nouveau;